



GROUPE DE TRAVAIL du 3 mars 2022

« Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail »

Notre compte rendu du 21 février vous donnait la liste des actions jusqu'ici retenues.

Ce GT a permis d'aller un peu plus loin, notamment sur la **méthode** :

- le **CTL** devra lister les priorités des actions : un vote aura lieu pour chaque action, les élus du personnel voteront pour ou contre l'utilisation du Fonds pour l'action dont il est question.

Pour les actions ayant reçu un vote majoritaire des élus, nous avons convenu que les élus se prononceraient ensuite sur la priorité (1 – à inclure dans le budget alloué de 146 149 € ou 2 – à intégrer si le département reçoit des fonds supplémentaires ou si une action du bloc 1 coûte finalement moins cher que prévu, avec un classement pour les actions du bloc 2 : 2.1, 2.2, etc sachant que le coût des actions retenues à ce jour s'élève à 174 000 € environ).

Il faut rappeler qu'en l'absence d'accord majoritaire des organisations syndicales, l'enveloppe sera redistribuée aux autres départements.

- les **chefs de service** seront interrogés pour connaître le chiffrage exact des demandes (combien de fauteuils/canapés par exemple) pour chaque action concernant leur site. Il est fortement recommandé aux chefs de service d'interroger (réunion ou autre) l'ensemble du personnel de leur service.

- un **comité de suivi** (direction + organisations syndicales représentatives) sera chargé de vérifier l'avancée des actions.

Les représentantes de la Direction nous ont confirmé l'engagement de la direction locale quant à une prise en charge d'installation et de rénovation de **douches** sur les sites où cela est techniquement possible, sur la DGF départemental, dans un délai le plus rapide possible.

Sachant que la Directrice partira à la fin du mois, les représentants FO ont demandé à ce que cet engagement soit inscrit au PV du CTL du 17/03 afin de lier la/le futur(e) n°1 départemental.

Concernant la création de douches, FO DGFIP 67 a fourni l'estimation d'autres départements d'un montant de 10 000 € en comparaison de l'estimation bas-rhinoise entre 30 000 et 40 000 €. Cette action est donc bien possible à un coût raisonnable !

Le même engagement de principe sera acté en CTL concernant les **garages à vélos ou racks**. La direction estime que compte tenu du temps imparti, il est difficile de mettre cette action très rapidement.

En effet, une première enquête doit remonter mi-mars à la DG pour un retour fin mars de la DG ; une deuxième enquête partira mi-avril pour un retour dans la 1ère quinzaine de mai.

Concernant les **fauteuils massant**, FO DGFIP a réussi après discussion à les réintégrer dans la liste des actions proposées au CTL. Les représentants FO ayant signalé que le coût d'un fauteuil est de 2500 € (il en existe même à 1500, mais...), et non de 6000 € comme indiqué, cela a aidé... De plus nous avons souligné que la demande était forte sur de nombreux sites.

Pour les actions de **cohésion des équipes**, le GT s'est mis d'accord sur une enveloppe de 15 000 € pour tous les services qui permettra d'organiser 1 journée avec une demi-journée professionnelle et une demi-journée purement ludique et de détente.

FO a quelques idées pour la partie détente... :-))


Tous les de chefs de services seront fortement incités à faire participer leur service à cette action.

CTL dédié à l'utilisation Fonds, le 17 mars.

Prochain CTL, « normal », demain le 04/03.

A demain !

N'hésitez pas à nous contacter quelque soit le sujet !

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/ site national : www.fo-dgfip.fr/	BULLETTIN D'ADHESION à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP
	NOM : PRENOM : GRADE : Echelon : Indice : AFFECTATION :
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP Fait à : le (signature)
	→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25